



Tutrice de mon frère , droit retraite

Par **Régine974**, le **31/10/2023** à **17:14**

Bonjour

A 59 ans je suis en train de commencer à regarder mes droits à la retraite . Je n'ai pas eu d'enfant mais après la perte de mes parents je suis devenue la tutrice légale de mon frère mineur à l'époque et cela pendant 2 ans jusqu'à sa majorité. Je sais qu'avec des enfants on a droit à des trimestres pour sa future retraite. Alors ce n'était pas bien sûr mon enfant mais j'ai quand même élevé mon frère en tant que tel pendant 2 ans et j'aurais voulu savoir si cela m'ouvrait des droits à la retraite. Merci.

Par **Marck.ESP**, le **31/10/2023** à **17:58**

Bonsoir, bienvenue,
Malheureusement, je crains que ce ne soit pas un cas d'acquisition d'un tel avantage.

Par "tutrice légale" quel statut juridique évoquez vous .. tutelle supplétive?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16336#>:

Par **Régine974**, le **01/11/2023** à **08:45**

Bonjour je serais incapable de vous répondre. nous sommes passés au tribunal car mon frère était mineur suite au décès de mon père , ma mère était décédée 9 ans avant. Mon frère était mineur il avait 16 ans , j'en avais 26 et je suis donc devenue sa tutrice jusqu'à sa majorité. Je touchais la pension de réversion de mon père et je touchais les aides auxquelles j'avais droit tout comme un parent isolé. Je touchais d'ailleurs comme un parent normal l'aide de parent isolé. Mais vous préciser quelle sorte de tutelle je ne saurais vous le dire..